

## Lycée des métiers de la construction bois et de l'énergie

### Côté BO - Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

☒ Parmi les textes parus au **bulletin officiel n° 24** du **jeudi 11 juin 2020**

#### ► Commission d'enrichissement de la langue française

##### Vocabulaire du pétrole et du gaz

▪ **Jaquette** - Structure métallique fixée par des piles au fond de la mer, qui sert de support aux installations de surface d'une plateforme pétrolière.

Équivalent étranger : **Jacket**

Note : La jaquette n'est utilisée que pour les installations dans des eaux peu profondes, ne dépassant pas 400 mètres.

##### Vocabulaire de l'aménagement, de l'habitat et de la mobilité

▪ **Densification parcellaire** - Politique d'aménagement qui consiste à encourager les propriétaires de terrains bâtis à créer de nouveaux logements grâce à la division de leur parcelle ou à la surélévation de leur maison.

Note : La densification parcellaire permet de limiter l'étalement urbain.

##### Vocabulaire de la culture : édition, médias et mode

▪ **Démineur** - Personne chargée, dans une maison d'édition, d'identifier avant publication les termes et les contenus susceptibles d'être considérés comme choquants ou offensants par certains lecteurs.

Équivalent étranger : **Sensitivity reader**

▪ **Divulgâcher** - Gâcher l'effet de surprise chez le lecteur ou le spectateur en dévoilant tout ou partie de l'intrigue d'une œuvre de fiction.

Équivalent étranger : **Spoil (to)**

▪ **Infobox** - Information mensongère ou délibérément biaisée.

Équivalent étranger : **Fake news**

#### ► Brevet de technicien supérieur Modalités de mise en œuvre de délivrance en raison de l'épidémie de Covid-19

↳ Le plan de la note de service est le suivant :

##### 1. Organisation générale de l'examen

- 1.1 Les épreuves et sous-épreuves obligatoires prévues au mois de juin 2020 sont annulées.
- 1.2 Des épreuves obligatoires sont organisées au début de l'année scolaire 2020-2021.
- 1.3 Les épreuves facultatives pour les sessions de 2020 sont annulées.

##### 2. Prise en compte des résultats des candidats

- 2.1 Modèle de livret scolaire ou de formation à utiliser
- 2.2 Principes de renseignement du livret
- 2.3 Transposition des évaluations certificatives habituelles en notes portées au livret
- 2.4 Transmission du livret scolaire ou de formation au recteur et critères de recevabilité

##### 3. Prise en compte des parcours spécifiques

- 3.1 Habilitations annexes au diplôme de BTS
- 3.2 Parcours et scolarités spécifiques

##### 4. Tenue des jurys

→ Suivi, pour le lycée : Frédéric ARTAUD, directeur délégué aux formations

## Côté BA

☒ Parmi les infos parues au **bulletin académique n° 854** du **lundi 25 mai 2020**

► **Promotion 2020** - Tableau d'accès à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle des professeurs certifiés, professeurs de LP, professeurs d'EPS, conseillers principaux d'éducation et psychologues...

► Organisation des certificats d'aptitude aux fonctions de formateurs **CAFIPEMF** et **CAFFA** - Session 2021

► Organisation générale du **CFG - Candidats scolaires** - Session juin 2020

► **Bourses de lycée** - **Procédure de suspension** de la **bourse au mérite** - Année scolaire 2020-2021

# ☆ Point protocole ☆

Réunion du **conseil d'administration** du vendredi 12 juin 2020

Ci-dessous quelques **extraits** de l'avenant n° 1 aux règles d'organisation propres à l'établissement.

Que chacun s'applique à les respecter... est une évidence !

Que chacun s'implique pour les faire respecter, doit aussi en être une.

Sauf contordre par avance annoncé, chaque demi-journée débute par un temps de regroupement au niveau du parking des ateliers.

- Rappels :
- Port du masque dans les bâtiments, pour les **personnels** : au minimum en présence des lycéens.
  - Gants à usage unique (fournis par le lycée) pour toute utilisation de matériel partagé.

Le port d'un masque "grand public" **pour les personnels** est **obligatoire lorsque les élèves sont présents**. Il n'est toutefois pas obligatoire pour les enseignants lorsqu'ils font cours et sont à plus d'un mètre des élèves.

**Pour les lycéens**, le port du masque "grand public" est **obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation** risque de ne pas être respecté. Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Dans le cas contraire, le lycée fait appel à la dotation reçue du ministère.

**Les lycéens** sont autorisés à porter des masques "fait-maison" sous réserve que leurs **responsables légaux s'engagent** à les réaliser selon la norme *Afnor*.

**Les personnels** qui le souhaitent sont autorisés à porter des masques "fait-maison" sous réserve qu'ils **s'engagent** à les réaliser selon les spécifications de la norme *Afnor*.

## Gestion interne...

Concerne les seuls masques **issus de la dotation**

La **remise** s'opère à l'entrée (dans le lycée), quelle qu'elle soit.  
Le **lavage** le cas échéant, est réalisé dans la mesure du possible au quotidien (au lycée).

Les masques à usage unique (de la dotation) sont destinés aux **personnels administratifs** (adjointe gestionnaire ; secrétaires). Par extension : à la **direction "élargie"** (directeur délégué aux formations ; coordonnateur de la pluriactivité) et au service de **santé** (infirmier ; assistante de service social ; psychologue).

Pour les **enseignés** et les **enseignants** : masques réutilisables. *Idem* pour les **assistants d'éducation** et les **accompagnants d'élèves en situation de handicap**. Ainsi que pour les **conseillers principaux d'éducation**.

Ces masques réutilisables « restent dans le stock ».  
Autrement dit : ils **ne quittent pas le lycée**, qui en assure la mise à disposition et l'entretien.

Pour les **"visiteurs"** de tous ordres : leur rappeler à la **prise de rendez-vous**, la nécessité d'un masque réalisé selon la norme *Afnor*. Toute visite prévue doit être préalablement sue de l'accueil.

- Rappel : • Toute personne extérieure ou non identifiable doit passer par le portail du haut et se présenter à l'accueil.

Ouverture du portillon du bas : pour l'entrée des **seuls personnels** et **élèves qui sont identifiés** par le personnel qui y est posté.

Les sens uniques des **circulations intérieures** sont supprimés, le port du masque y est obligatoire pour tous.

Le premier service de **restauration** est priorisé pour les lycéens.

Sauf places libres après le passage des lycéens, les personnels (qui ont réservé) bénéficient du second service.

Chacun porte son masque à l'entrée dans le restaurant scolaire et le conserve **tant qu'il n'a pas rejoint sa place à table**.

\*\*\*\*\*

La question (essentielle) des abords de l'établissement...

Celle de l'utilisation (obligatoire) du carnet de correspondance...

Seront reprises via le conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL)

\*\*\*\*\*

#OnaTousBesoinDuSud

👉 <https://www.youtube.com/watch?v=lavvArjMusU&feature=youtu.be>

« La transhumance, déplacement saisonnier de troupeaux le long des routes migratoires en Méditerranée et dans les Alpes » ... au Patrimoine Immatériel de l'Unesco.

👉 <https://www.transhumance.org/la-transhumance-reconnue-au-patrimoine-mondial-de-lunesco/>

## Sécurité des écoles, collèges, lycées...



**SÉCURITÉ RENFORCÉE -  
RISQUE ATTENTAT**  
face à un niveau élevé de la menace terroriste

Parmi les mesures : ▶ ▶ ▶ ▶ ▶ ▶ ▶ ▶

À tous, **rappel... Vigilance !**

La période actuelle ne dispense pas du respect des horaires.

En plus de se placer en situation de faute professionnelle :

"Libérer" sans autorisation préalable des élèves avant l'heure fixée, par exemple, engage **la seule responsabilité...**

de celui qui alors l'aura (au moins doublement) prise.



## Baccalauréat 2020

📄 Source : « L'actualité des personnels de l'Éducation nationale #11 », courriel du 05/06/2020

« Le **contrôle continu** remplacera cette année les épreuves écrites et orales de terminale. La note du bac sera composée de la moyenne des notes, dans chaque matière, sur les deux premiers trimestres.

Les premiers résultats du bac seront annoncés le 7 juillet. Les candidats avec une **moyenne entre huit et moins de dix passeront les oraux de rattrapage du 8 au 10 juillet. Les examinateurs ne les interrogeront que sur la partie du programme vue avant le confinement. À titre exceptionnel, les élèves ayant obtenu **moins de huit de moyenne** seront autorisés par le jury à se présenter aux épreuves de septembre (aux côtés des candidats libres). »**

« Le **livret**, validé par le conseil de classe, sera transmis à un **jury d'harmonisation**. Le jury disposera des résultats au bac et des taux de mentions des trois dernières années du lycée d'origine.

Pour les élèves en situation de décrochage, le jury pourra proposer, après consultation du livret, de passer les épreuves à la session de septembre. »

■ 16 JUIN 2020

### OUVERTURE DE LA PHASE D'ADMISSION COMPLÉMENTAIRE PARCOURSUP

A partir du 16 juin et jusqu'au 10 septembre, la phase complémentaire permet aux lycéens de formuler de nouveaux vœux dans des formations qui ont des places disponibles. Cette phase est ouverte à tous mais elle s'adresse en priorité aux élèves n'ayant reçu aucune proposition d'admission. Le rôle des professeurs principaux pour les conseiller et les accompagner est particulièrement important. Des ressources sont mises à votre disposition sur [éduscol](#).

> [Accéder aux ressources sur éduscol](#)

📄 Source : « Votre lettre d'information #31 » du 12/06/2020, du ministère à tous les enseignants



"**Lettre d'information**" n° 6, transférée le 15/03/2020 à tous les professeurs

☒ Parmi les informations contenues dans cette lettre :

📄 L'ouverture de la **phase complémentaire** à compter du 16 juin (confirmation, cf. Lettre n° 5) pour permettre aux candidats de formuler de nouveaux vœux et de recevoir des propositions d'admission sur places disponibles.

📄 Le **point d'étape** du 29 juin au 1er juillet pour que les candidats puissent faire un point sur leur dossier et confirmer les vœux en attente qu'ils souhaitent conserver.

📄 La mise en place à compter du 2 juillet (au lieu du 8) de l'accompagnement des candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission, dans le cadre de la **commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)**.

Merci aux **professeurs principaux** de terminale, de **s'assurer de la transmission** aux élèves concernés de toutes les informations utiles, et de les **accompagner** comme il se doit.

## Police nationale

La Police nationale recrute plus de 3 000 gardiens de la paix en 2020 sur l'ensemble du territoire national

📄 Source : courriel rectorat-DAFPIC du 25/05/2020, transféré aux CPE

« Vous avez entre 17 et 35 ans. Et vous souhaitez protéger, enquêter ou intervenir ? Devenez gardien de la paix. »

« Les inscriptions ouvrent le 15 mai jusqu'au 24 juillet 2020. De nouvelles conditions d'accès sont proposées. »

📄 <https://www.devenirpolicier.fr/>



## Curieux de nature ?

Un coup de pouce est possible...

Projets possibles d'ici fin juin... et jusqu'à fin novembre 2020.

Information également relayée par une représentante des parents d'élèves.

👉 Davantage en suivant ce lien :

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/coup-pouce-curieux-nature>

## Formations SST... PRAP...

🔗 Source : courriel rectorat - Mission prévention sécurité (MPS) du 10/06/2020

Les formations SST ou PRAP (par un formateur SST ou PRAP) réalisées auprès des élèves ou des personnels peuvent être rémunérées.

- 1- Si un formateur SST ou PRAP fait une formation à des personnels de l'établissement : rémunération assurée par la DAFIP dans le cadre du PAF.
- 2- Si un formateur SST ou PRAP IBC fait une formation à des élèves de l'établissement dans le cadre de l'enseignement pendant ses horaires de service : pas de rémunération supplémentaire.
- 3- Si un formateur SST ou PRAP IBC fait une formation à des élèves de l'établissement ou d'un autre établissement : rémunération possible de 0,25 IMP par formation (convention Carsat sud-est, inrs et académie).
- 4- D'autres formations de type PRAP 2S ou PE, CACES, Travail en hauteur ou Prévention des risques électriques pourront être éligibles à cette rémunération -fraction d'IMP- en fonction des budgets existants et du temps de formation.

PRAP : Prévention des risques liés à l'activité physique

PRAP 2S : Secteur sanitaire et médico-social

CACES : Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité

PRAP IBC : Industrie, bâtiment travaux public, commerce

PRAP PE : Petite enfance

SST : Sauveteur secouriste du travail

Dans la continuité du courriel (cabinet DSDEN) du 04/06/2020, celui du 09/06/2020 "Courrier de Monsieur le Recteur - Plan vacances apprenantes - été 2020" a été transféré (13/06/2020) à tous les professeurs.

Rappelons que ce point figure à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil pédagogique.

En raison de l'organisation du second tour des élections municipales, la période de réserve, qui impose de ne pas participer aux manifestations ou cérémonies publiques, court du lundi 8 au dimanche 28 juin 2020.

🔗 Source : courriel DSDEN-cabinet du 05/06/2020

## Sur l'agenda

### Quelques jalons prévisionnels

Le groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS) se réunit chaque lundi à 14 h - Salle 10

La cellule de crise se réunit chaque mardi à 9 h et chaque jeudi à 15 h - Salle 10

La commission de prévention sécurité sanitaire (CP2S) se réunit... autant que nécessaire - Salle polyvalente

*** Juin 2020 ***				
Mardi 16 : début de la PC Parcoursup (voir page III)				
Mardi 16	11 h - 12 h	Salle polyvalente	Réunion de la CP2S	Coordination INF
	17 h 15 - ...	Salle polyvalente	Bilan de la pluriactivité	Coordination CP
Jeudi 18	14 h - 16 h	Salle polyvalente	Réunion de maintenance	Coordination AG
	17 h 15 - 18 h 45	Salle polyvalente	Réunion du Conseil pédagogique	Membres et invités
Mardi 23	16 h - 18 h	Salle polyvalente	Réunion du CESC	Membres et invités
Mercredi 24	16 h	Salle polyvalente	Réunion « vie scolaire »	Coordination CPE
Lundi 29	17 h 15	Salle polyvalente	Conseil d'administration	Membres et invités
*** Juillet 2020 ***				
Jeudi 2	9 h 30 - 11 h 30	Bureau P (audio)	Réseau Les Écrins - Directoire	DD - P - CP
*** À partir du samedi 4 juillet 2020 : vacances scolaires - Été 2020 ***				

Directeur délégué absent mercredi 17 juin 2020 matin (rectorat) et vendredi 26 juin 2020 journée (visio)



*C'est tout pour cette semaine*

Lycée Alpes et Durance

Quartier La Robéyère - 05200 EMBRUN

Ce.0050005D@ac-aix-marseille.fr

Tél. 04 92 43 13 04